



Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le Mercredi 27 Juin 2007

Ordre du jour

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2006
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2006
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2006
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2006
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2006
- 6- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2006
- 7- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs
- 8- Franchissement de seuil



SOCIETE ELECTROSTAR
Société Anonyme au Capital de 8.750.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 27 JUN 2007 A 10 H

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2006 et des rapports des Commissaires aux comptes , approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, approuve les conventions réglementées , et ce conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, tels qu'elles figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2006 et distribution des dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide de répartir le résultat bénéficiaire de l'exercice 2006, comme suit :



*Résultat net 2006 :	2 549 429,305
*Total à affecter :	2 549 429,305
*Réserve légale :	127 471,465
*Premier dividende(0,300d) :	525 000,000
1er reliquat:	1 896 957,840
*Report à nouveau :	1 371 957,840
2éme reliquat:	525 000,000
*Super dividendes (0,300d) :	525 000,000

Soit un dividende de 0 ,600 Dinar par action.

La rémunération du capital est fixée à 0,600 dinar par action soit 12% du nominal des actions entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général de mettre en paiement les dividendes, et ce à compter du 15 juillet 2007.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination de deux nouveaux administrateurs représentant les petits porteurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que le mandat des deux administrateurs représentant les petits porteurs, Messieurs Ahmed Adel MANAA et lyadh Ben SLIMANE, arrive à expiration. Elle décide la nomination de deux nouveaux administrateurs représentant les petits porteurs, à savoir :

et ce, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.